



## **PREAVIS DE LA MUNICIPALITE**

### **AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU**

---

**N° 12/12/21**

**Objet :** Demande d'un crédit de CHF 20'000.- HT pour l'établissement d'un avant-projet en vue de la construction d'une crèche de 22 places et d'une variante incluant la construction d'une annexe au collège comprenant une salle spéciale (AC&M) et deux salles de classe supplémentaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. PREAMBULE**

Le complexe scolaire du village édifié en 1992 a été construit à l'origine pour la mise à disposition de 6 salles de classe et d'une salle de gymnastique pour accueillir les jeunes enfants scolarisés de la 1P à la 6P des Communes de Vufflens-le-Château, Chigny et Monnaz.

Suite à un processus de fusion, les enfants de cette dernière Commune ne sont plus scolarisés dans notre collège depuis 2010. Depuis plusieurs années, seules 3 salles de classe (exceptionnellement 4 pour l'année en cours) sont régulièrement utilisées pour l'enseignement (1P à 6P) avec 3 périodes par classe dédiées à la gymnastique. En conséquence, la salle de gymnastique est sous-occupée durant la journée.

Un accueil parascolaire (« La Vufflantine » avec jusqu'à 48 enfants) occupe les deux salles du rez-de-chaussée du collège (à la place du scolaire) et permet de garantir à chaque enfant scolarisé dans le collège une possibilité d'être accueilli sur le site le matin (déjeuner), à midi (dîner) et en fin d'après-midi (goûter), durant les semaines d'école.

Pour faire suite à une demande formulée par un membre du Conseil général, la Municipalité souhaite étudier la faisabilité de la mise à disposition d'une crèche (pré-scolaire) pour rendre notre village et son site scolaire attractif avec une offre de prise en charge complète comprenant une organisation pré-scolaire (crèche), parascolaire et scolaire (1P à 6P) dans son écrin de verdure.

La Municipalité souhaite aussi étudier la faisabilité d'accueillir davantage d'élèves par la construction d'une annexe comprenant une salle spéciale (AC&M) et 2 salles de classe.

#### **2. DESCRIPTION DE L'AVANT-PROJET**

La Municipalité souhaite étudier la faisabilité de l'implantation d'une crèche de 22 places (avec secteur nurserie, trotteurs et grands) sur une surface nécessaire de 250 à 300 m<sup>2</sup> environ, situé entre la salle de gymnastique et le collège du complexe scolaire.

Elle souhaite compléter cette étude avec la variante de la construction d'une annexe au collège comprenant une salle spéciale (AC&M) et 2 salles de classe supplémentaires pour permettre de rendre disponible sur le même site 6 salles de classe, une salle spéciale (AC&M), 2 salles dédiées au parascolaire ainsi que la susmentionnée crèche à l'étude.

Cette proposition d'une salle spéciale (AC&M) et de 2 salles de classe serait ensuite transmise à l'ASIME (Association scolaire intercommunale de Morges et environs) ainsi qu'à la Municipalité de Morges, l'objectif étant de présenter un projet de mise à disposition de salles de classe complémentaires (à 3 km de Morges) à un coût attractif avec la vision d'une meilleure utilisation d'une infrastructure scolaire existante et adaptée aux jeunes enfants (avec une meilleure utilisation de la salle de gymnastique, de même que la présence sur le même site scolaire d'une organisation pré et parascolaire complète).

### **3. CHOIX DES MANDATAIRES**

Une demande d'offre de pré-étude a été faite par la Municipalité auprès de quatre mandataires ayant de l'expérience dans ce type de construction.

Dans sa séance du 8 novembre 2011, la Municipalité a porté son choix sur l'offre la plus pertinente en termes de propositions de projets.

### **4. FINANCEMENT**

Le coût de l'étude avant-projet est de CHF. 20'000.- HT. Ce montant inclut les prestations suivantes :

- Esquisse d'implantations (crèche et variante salles de classes supplémentaires)
- Elaboration d'un concept architectural
- Etablissement d'un dossier complet d'avant-projet 1/200
- Estimation des coûts (calcul des volumes et surfaces variante crèche et variante salles de classe supplémentaires) et estimation des coûts de construction (précision à +/- 15%)
- Séances de travail (lancement, intermédiaire et présentation finale) et séances de présentation avec ASIME et la Municipalité du chef-lieu du district
- Calendrier crèche proposé (avant-projet 02.2022, autorisation conseil général 06.2022, permis construire 10.2022 et mise en service 07.2023)

Le financement de cette étude peut être assuré par les liquidités courantes et le montant pourrait être inclus dans le coût total prévu pour la construction d'une crèche scolaire (pré-scolaire) selon plan d'investissement de la législature 2021-2026.

### **5. CONCLUSIONS**

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU**

- vu le préavis N° 12/12/21 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'approuver la demande pour un crédit d'étude de CHF 20'000.- HT pour la réalisation d'une pré-étude concernant la construction d'une crèche de 22 places avec comme variante la construction potentielle d'une salle spéciale (AC&M) et de 2 salles de classe supplémentaires
2. d'accorder un crédit de CHF 20'000.- HT pour la réalisation de cet avant-projet
3. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
4. de prendre note que le coût de cet avant-projet pourrait être inclus dans le coût total prévu pour la construction d'une crèche (selon plan d'investissement pour la législature 2021-2026) et être amorti sur une durée de 30 ans à partir de la fin des travaux

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021

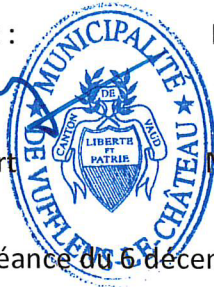
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
P. Siegwart

La Secrétaire :

  
M. Champod



Adopté par le Conseil général dans sa séance du 5 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

P. Stalder

Le Secrétaire :

A. Etchegaray